

DES TRANSPORTS DANGEREUX

Entre 3 à 5 camions d'uranium empruntent **chaque jour** l'autoroute A9 et A7 sur plus de 200 km, entre la Comurhex de Narbonne (Aude) et la Comurhex de Pierrelatte (Drôme), passent à proximité d'importantes agglomérations, stationnent parfois sur les aires de repos, et **côtoient les usagers de la route sans sécurité particulière**.
Ni la population, ni les maires des villes traversées ne sont informés.

L'UF4 transporté est pourtant une matière radioactive, qui réagit fortement au contact de l'air et peut produire un gaz très corrosif et dangereux.
(UF4 : Tétr fluorure d'uranium)

Que se passerait-il en cas d'accident ? Quelles protections pour les chauffeurs ?
Beaucoup de questions sont sans réponse...

De l'extraction de l'uranium au retraitement des déchets, en passant par les étapes de transformation et d'enrichissement, chaque jour le système nucléaire entraîne des nuisances et pollutions chimiques et radioactives. Il expose les populations au risque d'un accident majeur, nécessite des transports dangereux et produit des déchets, dont personne ne sait que faire.

COMURHEX MALVESI : UNE USINE CHIMIQUE ET NUCLÉAIRE !

Le site Comurhex Malvesi est la plus importante usine de conversion d'uranium au monde. 100 % de l'uranium français. 26 % de l'uranium mondial !

Une usine à l'activité particulièrement polluante et dangereuse.
Classée ICPE (Seveso seuil haut).

On y transforme le minerai qui provient du Niger, du Canada ou du Kazakhstan en tétrafluorure d'uranium (**UF4**) par divers processus physico-chimiques utilisant acide nitrique, ammoniacque, acide fluorhydrique... Ces opérations terminées, la soupe qui en résulte décante dans des bassins à ciel ouvert qui laissent s'évaporer l'eau par l'action du soleil et du vent.

Ce procédé produit une forte pollution tant par les airs que par le sol. On ne compte plus les divers incidents et accidents qui s'y sont produits, déversant la radioactivité dans l'environnement (rupture de digue, inondations...)
Plusieurs salariés ont été contaminés, plusieurs cas de leucémie, certains en sont morts... La Comurhex a fonctionné dans l'illégalité plusieurs années.

Une nouvelle réglementation en 2007 contraignait l'usine à demander **un classement INB (installation nucléaire de base)** sur 2 bassins où a été détectée une présence de plutonium. L'usine a attendu 2009 que l'ASN lui en fasse la demande pour daigner, un an plus tard, déposer un dossier dans ce sens.

Entre 2007 et 2010 la Comurhex a donc fonctionné illégalement en toute connaissance de cause, puisque la présence de plutonium a été détectée par la CRIIRAD dès 2006 !

(CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité)